



Preuves de conformité au critère 3.4 (ESSENTIEL)

Ressource pour les programmes

Contexte

Les Normes d'agrément du PAE AE & AP ont été révisées en juillet 2016. Le critère 3.4 et les sous-critères 3.4.1, 3.4.2 et 3.4.3 sont devenus ESSENTIELS. Les programmes affiliés ont reçu un calendrier pour démontrer qu'ils sont conformes au critère 3.4 révisé.



Les programmes ayant un statut d'agrément au 30 avril 2019 doivent présenter une preuve de conformité au critère 3.4 révisé dans un rapport périodique le ou avant **le 1^{er} août 2019**. Autrement, les programmes peuvent choisir de présenter une preuve de conformité dans un autre rapport périodique ou dans un rapport d'autoévaluation prévu avant le 1^{er} août 2019. Le CMA et les conseils d'administration de l'AEPC/ACE examineront ensuite les preuves de conformité de tous les programmes agréés avant le 1^{er} janvier 2020.

Les programmes ayant le statut de candidat présenteront les preuves de conformité dans le cadre de leur premier rapport d'autoévaluation.

Aperçu des critères

Les indicateurs clés de conformité sont présentés ci-dessous pour fournir des directives complémentaires. Un indicateur clé est le principal point que l'on s'attend à voir si le critère est respecté. Les notes explicatives incluses dans les Normes d'agrément 2012 (version 2016) comprennent aussi des directives sur la façon de se conformer à ce critère.

3.4 **Le programme offre des expériences d'apprentissage cliniques en ergothérapie et en physiothérapie qui permettent aux étudiants d'atteindre les résultats d'apprentissage.**



Indicateur clé

Le programme offre les stages cliniques supervisés nécessaires pour préparer les finissants aptes au travail.

3.4.1 **ESSENTIEL**

Les stages comprennent un minimum de 500 heures en milieu clinique.

REMARQUE : Les programmes offrant l'enseignement dans une seule discipline doivent comprendre 350 heures de stage.



Indicateur clé

Chaque étudiant effectue au moins 500 heures de stage clinique.

3.4.2 ESSENTIEL

Les stages comprennent un minimum de 30 % (150 heures) du temps total dans chaque discipline pour chaque étudiant.



Indicateur clé

Chaque étudiant effectue au moins 150 heures de stage clinique dans chaque discipline.

3.4.3 ESSENTIEL

Un ergothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de l'ergothérapie en milieu clinique. De même, un physiothérapeute, membre du corps professoral, est disponible pour les étudiants et les précepteurs en ce qui a trait aux questions en lien avec l'exercice de la physiothérapie en milieu clinique.



Indicateur clé

Le programme affecte un physiothérapeute et un ergothérapeute membres du corps professoral afin de donner des conseils propres à la discipline durant les stages cliniques.

Quelles preuves dois-je présenter afin de démontrer la conformité au critère?

Les preuves doivent démontrer que le programme planifie et offre les stages cliniques nécessaires pour préparer les finissants aptes au travail. Elles doivent démontrer clairement que chaque finissant a effectué les heures de stage nécessaires, et que des mécanismes sont en place pour favoriser la réussite des stages requis.

Les preuves suivantes doivent être incluses à votre texte afin de démontrer que le programme est conforme à ce critère et à chacun des sous-critères ESSENTIELS :

PREUVES REQUISES

- Feuille de calcul globale indiquant les heures de stage pour les trois cohortes d'AE et d'AP, identifiant chaque étudiant diplômé (noms supprimés, utilisez des identifiants anonymisés), y compris le titre des stages dans un nouveau rôle et les heures supplémentaires.
- Plan d'urgence pour rattraper le temps perdu.
- Preuve d'une politique/procédure montrant qu'aucun étudiant ne peut être diplômé avant d'avoir complété les heures de stage.
- Exemple d'un portfolio/dossier des stages cliniques d'un étudiant, y compris la documentation sur les heures de stage pour l'AE et l'AP, conformément aux lignes directrices GUIDE 11 - Suivi des heures de stage. Dans le cas des programmes présentant un RAE, cette preuve doit être fournie sur place.

Vous pouvez inclure des preuves additionnelles afin de renforcer ou de clarifier la conformité de votre programme à ces critères. En voici quelques exemples :

- Documentation sur la variété et le nombre de stages cliniques qui reflètent la pratique clinique actuelle.
- Procès-verbaux des réunions du comité de stages cliniques; rapports sur les stages cliniques.
- Documentation sur l'évaluation des lieux et des expériences de stage par les étudiants.
- Politique et procédures relatives aux stages, y compris les méthodes documentées de coordination de l'enseignement clinique dans chaque lieu.

Qu'advient-il si un programme n'est pas entièrement conforme le 1^{er} août 2019?

Le PAE AE & AP évalue la conformité à huit critères d'agrément essentiels. Si un programme n'est pas conforme à un des critères essentiels, il recevra automatiquement le statut d'agrément probatoire ou de non-agrément. Veuillez consulter la politique ACC-03B Décisions d'agrément (Normes 2012) pour obtenir plus de détails.

Quelles sont les ressources accessibles?

Vous pouvez accéder aux nombreuses ressources sur notre site Web en cliquant sur les hyperliens ci-dessous :

- [Normes d'agrément 2012 \(révision juillet 2016\)](#)
- [GUIDE-06 Supervision des étudiants AE et AP durant les stages](#)
- [GUIDE-11 Suivi des heures de stage](#)
- [GUIDE-12 Stages cliniques dans un nouveau rôle](#)
- [ACC-03B Décisions d'agrément \(Normes d'agrément 2012\)](#)

Des questions?



Si vous avez encore des questions sur la meilleure façon de démontrer la conformité de votre programme au critère 3.4 révisé, nous pouvons vous aider! Communiquez avec Amanda à : amanda.walton@otapta.ca.